Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260313-DL2026_03_CCAS-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLUGUFFAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Séance du 09 mars 2026
Délibération n° 2026-03

L'an deux mille vingt-six le neuf mars, à dix-huit heures, le conseil d'administration du centre d'action sociale de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Alain DECOURCHELLE, Président du CCAS.

Etaient Présents :
- Mesdames Edith PLOUZENNEC, Marie-Louise LE CAM, Anne LE FLOCH, Françoise GARREC-LARVOL et Marie PUECH,
- Messieurs Alain DECOURCHELLE, Xavier QUEMERE, Joël LE LAN et Bernard MERDY.

Absentes excusées :
- Mesdames Magali BIDON et Françoise GUIZIOU.

Madame Françoise GARREC-LARVOL a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget primitif 2026.**

Le compte financier unique 2025 du budget principal laisse apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 939.24 € et un résultat d'investissement excédentaire de 295,28 € à intégrer au budget primitif (BP) 2026.

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2025 à la section de fonctionnement du budget primitif 2026, à l'article R/002 « résultat de fonctionnement reporté », la totalité de l'excédent d'investissement étant inscrite en recettes de la section d'investissement du BP 2026, à l'article R/001 « excédent d'investissement reporté ».

Le Conseil d'Administration,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants qui fixent les règles de l'affectation des résultats ;

Considérant que les résultats constatés de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS font état d'un excédent d'investissement de 295,28 € et d'un excédent de fonctionnement de 1 939.24 € ;

Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260313-DL2026_03_CCAS-DE

Entendu l'exposé de Madame Edith PLOUZENNEC, vice-présidente ;

Après avoir délibérer,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

↳ **APPROUVE** l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.

R/002 excédent de fonctionnement reporté : 1 939.24 €
R/001 excédent d'investissement reporté : 295,28 €.

Le Président du CCAS,

Alain DECOURCHELLE